

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 664 16 décembre 1982
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année (1983): 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
Jean-Claude Favez
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

664

Friedrich et Egli, suites

Le débat sur les candidatures au Conseil fédéral, les commentaires qui ont suivi les élections de MM. Rudolf Friedrich et Alfons Egli ont surtout porté sur l'orientation politique des papables, puis des élus: au grand dam des socialistes en particulier, l'avocat zurichois et son confrère lucernois passent pour être marqués à droite de leurs partis respectifs.

Et si on avait oublié l'essentiel? L'interrogation sur leur volonté de réaliser et leur capacité d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

L'analyse à court terme de la vie politique, telle qu'on la découvre au jour le jour dans la presse, à la radio ou à la télévision, porte avant tout sur les mots, sur l'abstraction; ou alors, tout à l'opposé, prime l'anecdotique, les multiples cérémonies d'«inauguration des chrysanthèmes». En fait, l'actualité découpée en tranches privilégie les programmes, les déclarations, comme si les problèmes pouvaient se réduire à des prises de position, à des votes.

Alors que l'importance d'un parlement s'efface devant celle de l'exécutif, nous continuons, comme au dix-neuvième siècle, à évaluer nos magistrats selon des paramètres essentiellement idéologiques, valables pour juger de l'action d'un parlementaire.

L'exécutif, on commence à l'apercevoir, a sa spécificité. Pour y réussir, il faut avoir le goût d'entreprendre et les moyens de réaliser, savoir diriger les hommes, évaluer les obstacles et savoir au besoin les contourner. La parole, le verbe jouent un rôle non négligeable, mais surtout lorsqu'il s'agit de vendre au Parlement, à l'opinion, un projet concret mis au point; encore faut-il en avoir un!

Qu'Egli et Friedrich se situent à la droite de leur parti n'a évidemment rien pour réjouir la gauche (elle sait cependant, ou croit savoir, de quel bois ils se chauffent). Mais plus grave encore serait que, non désireux ou incapables de passer à la réalisation, ils se révèlent, en tant qu'hommes d'Etat, inaptes à prendre en compte les contraintes, les impératifs qui sont ceux d'un département fédéral.

Rappelons-nous Jean Bourgknecht, le conseiller fédéral conservateur fribourgeois; il avait la même réputation politique que les deux nouveaux conseillers fédéraux élus la semaine passée; et pourtant, inquiet pour les finances fédérales dont il avait reçu la responsabilité, il dénonça avec une vigueur inattendue la fraude fiscale, ce cancer des finances publiques.

Que Friedrich et Egli veuillent mener une politique de droite, les confirmations ou les informations de leur orientation ne manqueront pas, très rapidement; on pourra compter les points, pour la galerie. Il sera beaucoup plus délicat de savoir s'ils sont

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Noël veut ça!

Une personne à qui vous voulez du bien? Pourquoi ne pas lui faire cadeau de «Domaine Public» pour l'an prochain? Noël veut ça! Peu de formalités: sur le bulletin vert, vous porterez le nom et l'adresse complètes de l'heureux bénéficiaire (rappel: Fr. 55.— pour un abonnement d'un an); et nous nous chargeons du reste. Un petit signe qui dure.

PS. Merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont déjà renouvelé leur confiance. Nous voici avec du pain sur la planche.

Friedrich et Egli, suites

des magistrats efficaces ou désarmés devant leur tâche. Disons-le: le critère d'efficacité fait peur; il durcit les fronts, par la rigueur des appréciations qu'il permet. Nous devrions pourtant être informés en toute objectivité sur l'écart entre les objectifs annoncés, les moyens disponibles et les résultats obtenus.

Et cessons de juger du succès d'un magistrat au nombre de voix comptabilisées à sa réélection. Bien souvent, les plus inefficaces triomphent aux examens parlementaires (ou populaires) parce qu'à ne rien faire on se fait peu d'ennemis. **B. C.**

CARRIÈRES

Sur les listes il y a onze ans

Combien de temps faut-il pour devenir conseiller fédéral? Tout dépend des circonstances, on l'a assez répété. Etre là au bon moment, muni des bons «arguments» outre ses qualités propres, canton d'origine, appartenance politique, linguistique, religieuse, etc., etc. Difficile de planifier la «carrière» de conseiller fédéral! Voyez pourtant la réussite de MM. Friedrich et Egli devant le peuple souverain, dès lors qu'ils se mettent en tête d'émerger sur la scène fédérale. Curieusement, une date les réunit: 1971, il y a onze ans.

Alphonse Egli, fils d'un conseiller d'Etat et conseiller aux Etats, fait acte de candidature au National en 1971: échec, il est deuxième des non-élus sur la liste de Parti populaire (ancien nom du PDC) du canton de Lucerne; en 1975, il entre au Conseil des Etats; et sept ans après, il occupe donc le qua-

trième siège lucernois au Conseil fédéral (71 ans d'absence de son canton à l'exécutif central).

Rudolf Friedrich, lui, est porté par la progression de son parti: la liste radicale Zurich-Campagne a deux élus en 1967, trois élus en 1971 lors de la première candidature Friedrich (deuxième des non-élus), quatre élus en 1975 (élection de Friedrich au troisième rang), cinq élus en 1979 (Friedrich en tête, avec un nombre record de suffrages, par rapport aux autres radicaux de la ville et de la campagne).

CONSENSUS

Le coup de pouce de l'extrême-gauche

Mercredi 8 décembre. Atmosphère un peu crispée des petits matins gris de décembre, à Berne, les jours d'élection au Conseil fédéral. Andreas Herczog, député Poch de Zurich, monte à la tribune. Ce jeune homme soigné lit posément un texte au nom du groupe communiste. Il demande à ses collègues de ne pas accorder leurs suffrages aux deux candidats proposés. A l'appui de son appel, cinq remarques. La première d'entre elles mérite attention. Il rappelle la formule magique en vigueur depuis 1959. Aujourd'hui, dit-il, on fait un pas de plus: les candidats proposés sont des partisans de la polarisation, de l'affrontement, non pas du consensus et de l'équilibre. En définitive, c'est peut-être la fin de la formule magique.

INTÉGRATION OU CALCUL

Le citoyen, devant son poste TV, se frotte les yeux. Est-il encore mal réveillé? Non, il ne rêve pas. C'est bien l'extrême-gauche helvétique qui dénonce la volonté de confrontation de la droite, qui met en garde, sans mâcher ses mots,

Saisissons l'occasion de jeter un coup d'œil sur les performances du successeur de Rudolf Friedrich au National; Richard Reich (un nom prédestiné pour le directeur de la Société pour le développement de l'économie suisse) a été, lui aussi, trois fois candidat sur la liste Zurich-Campagne; toujours devancé par l'actuel conseiller fédéral, toujours non élu (au 11^e rang des viennent-ensuite en 1971, au 5^e en 1975 et au premier en 1979); le voici donc parvenu à la Chambre du peuple, par la petite porte, mais avec l'assurance, vu son poids professionnel, que son point de vue sera écouté.

contre l'abandon d'une politique de compromis, de modération.

Plusieurs lectures possibles de cette intervention qui, aux yeux des observateurs, a probablement contribué à resserrer les rangs de la droite et à aboutir à une élection sans surprise.

L'ambiance politique helvétique a déteint sur l'extrême-gauche elle-même qui en vient à prendre la défense de la démocratie de concorde. Illustration d'une parfaite intégration des extrêmes?

Ou, profitant de la retransmission télévisée, les communistes ont-ils voulu rejeter sur leurs adversaires l'opprobre dont ils sont traditionnellement chargés? Voyez, les vrais fauteurs de troubles, ce sont eux, les bourgeois, et pas nous!

Ou bien encore, calcul diabolique, digne de dialecticiens chevronnés? Attaquer les candidats bourgeois, c'est à coup sûr provoquer une réaction de solidarité dans les rangs adverses. Une élection rapide, sans bavure, permettra à l'extrême-gauche de justifier plus facilement sa propre politique de confrontation face à des adversaires fermes et résolus. A vous de choisir.

Participer ou ne pas participer...

Moins d'un mois après la mascarade de Lugano au cours de laquelle le Parti socialiste suisse (PSS) a bouffé de la gelée à l'autogestion à grandes bouchées, le terre à terre quotidien a repris ses droits sous la forme de deux candidats sur mesure au Conseil fédéral: un conservateur qui ne semble pas (encore) éclairé et un fanatique de la gâchette... coûteuse. Le groupe socialiste des Chambres a laissé la liberté de vote à ses membres et il semble que la plupart desdits membres n'aient pas voté pour MM. Egli et Friedrich. C'était la moindre des choses, mais ce n'est quand même pas grand-chose pour les militants du parti. Cela paraît déjà une énormité aux autres membres de la Sainte Alliance de 1959. Ceux qui ont accepté il y a vingt-trois ans que Tschudi s'installe au gouvernement à la place du vieux lion de Schaffhouse (à qui, rappelons-le, la droite reprochait d'avoir siégé dans le Comité d'Olten en 1918) choisi par les siens, ne peuvent aujourd'hui que continuer à avaler les couleuvres de ce marché de dupes.

Ce doit être l'occasion de répéter certaines notions élémentaires, venant d'un fervent de la participation aux exécutifs dans la clarté:

- tout parti politique a vocation de gouverner, donc cherche les moyens d'entrer dans le(s) gouvernement(s);
- la participation à un exécutif a pour but de faire passer dans la réalité concrète du pays certains objectifs considérés dans l'intérêt des travailleurs de ce pays que nous avons — l'immense — prétention de représenter;
- toute participation doit réunir, pour être fructueuse, certaines conditions qui permettent l'accès dans la dignité;
- la conjonction de trois données font

qu'aujourd'hui les conditions ne sont pas réunies; ces données conjuguées sont:

- a) le mode d'élection par les Chambres et leur majorité;
- b) le fait que numériquement le PSS ne pèse guère plus que le Parti radical démocratique, un très petit peu plus que le Parti démocrate-chrétien suisse et dérisoirement moins que l'addition PRD + PDC + UDC;
- c) le fait enfin que les lignes politiques suivies par le PRD et le PDC suisses sont d'un conservatisme dont nous n'avons que peu d'idée, à Genève par exemple.

Aucune de ces trois données n'est par elle-même suffisante pour écarter la participation au Conseil fédéral. Mais le cumul des trois rend l'entreprise rédhibitoire.

LE CONSTAT

De la démission de Max Weber en décembre 1959, le parti socialiste a été pour ainsi dire en «orphelinat». Dans un pays où de longue tradition la respectabilité et l'influence viennent de la présence aux exécutifs, être hors du bercail a dû paraître un cauchemar. En soi, la tradition n'est pas mauvaise et le système suisse intrinsèquement pas plus mauvais qu'un autre, à certains égards, même meilleur. Le tout est de savoir peser chaque fois les avantages et les inconvénients avec pragmatisme.

Le PSS gère d'innombrables communes, cantons, entreprises publiques. C'est un honneur, un exemple et une carte de visite. Cela est possible, car l'onction du suffrage universel affronté donne aux élus stature, latitude et même égalité grâce au talent et à la pugnacité des hommes et des femmes alliés au mandat populaire.

Il ne s'agit pas d'être doctrinaire, mais éminemment pragmatique que d'admettre que pour l'heure cela n'est pas possible à l'échelon du gouvernement fédéral. Il faut le faire avec modestie et

sans fanfaronnade; surtout pas comme une certaine frange du parti qui y voit le remède universel à tout. Il faut le constater avec regret, en tirer les conséquences et dire que nous reverrons la question quand il y aura 75 conseillers nationaux et 12 conseillers aux Etats socialistes au moins, que l'Union syndicale suisse fera un bond dans son recrutement, que les divines surprises du genre de celle du 28 novembre 1982 se seront répétées... quand personne ne songera plus à clarifier les rapports entre la Confédération et les cantons au détriment des personnes âgées et des handicapés! Sur l'air de «It's a long way to Tipperary...».

A. R.

Réd. On peut comprendre l'amertume de notre correspondant. Ce n'est pas à l'occasion des élections au Conseil fédéral que les militants socialistes peuvent s'enthousiasmer! Reste à savoir si c'est là le but de l'exercice.

Les partis bourgeois ont réussi à imposer cette fois leurs candidats; les socialistes ont davantage de peine à en faire de même avec les leurs. Est-ce à dire que Tschudi et Ritschard ont été, sont de «mauvais» conseillers fédéraux (voir aussi première page)?

Le système politique suisse — représentation proportionnelle, gouvernement collégial — aucun parti politique ne représente plus du quart de l'électorat — impose un consensus gouvernemental. Un consensus qui parfois peut tirer à droite. Conséquence du rapport de forces, à jauger sur le terrain, et non pas sur les déclarations d'intention. Un retrait socialiste permettrait-il d'améliorer ce rapport de forces? Nous en doutons fort (ne pas confondre avec la question: serait-il intéressant pour l'image de marque socialiste?).

Quant à l'élection par le peuple du gouvernement, on ne voit pas comment elle pourrait renforcer la gauche. Sans parler du casse-tête qu'elle constituerait pour un Etat fédéral. Quid de la représentation des différentes régions linguistiques, par exemple?

EGALITÉ

La prévoyance à l'ombre du mari

Le 14 juin 1981, le peuple et les cantons acceptaient, en votation populaire, l'article 4, alinéa 2, de la Constitution fédérale, consacrant l'égalité en droits de l'homme et de la femme.

Le 25 juin 1982, l'Assemblée fédérale adoptait la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Cette loi reprend toutes les inégalités classiques entre hommes et femmes:

- âge à la retraite,
- rente du conjoint réservée à la femme,
- et surtout, le versement de l'avoir de prévoyance à la femme mariée ou sur le point de se marier qui cesse d'exercer une activité lucrative. Protégée, mais tenue pour mineure, la femme est ainsi encouragée à renoncer à toute mesure de prévoyance professionnelle propre, pour ne se confier, dans ce domaine, comme dans les autres, qu'à son mari, son protecteur, oh com-

bien! naturel. A quoi bon conserver un avoir «prévoyance professionnelle» qui la couvrirait partiellement en cas d'invalidité, lui assurerait un petit capital de vieillesse (police de libre passage), lorsque, avec la somme remboursée, on peut enfin acheter les beaux rideaux machin-chose ou la chambre à coucher capitonnée, sans laquelle un mariage ne saurait réussir!

Devant cet argent qui «tombe du ciel», il faudrait une extraordinaire dose de lucidité pour songer que plus d'un mariage sur quatre finit par un divorce et que plus de la moitié des femmes entre 20 et 62 ans doivent avoir une activité professionnelle, quel que soit leur état civil... Et puis, ce remboursement encourage également les femmes mariées à se désolidariser du monde du travail où, comme femmes au foyer, elles n'ont ni droit, ni obligation, si ce n'est par l'intermédiaire de leur mari. Leur travail de ménagère est soigneusement isolé et séparé économiquement des activités des autres salariés, qui eux — même s'ils cessent toute activité lucrative — ne se voient pas rembourser leur prévoyance professionnelle.

Et finalement, il faut souligner que les incohérences de l'Assemblée fédérale ont leurs répercussions sur les cantons.

Jusqu'à l'adoption de la LPP, ceux-ci étaient libres d'organiser le statut de leur personnel comme ils l'entendaient. A l'avenir la réglementation de la LPP s'imposera à eux. Ils devront reprendre dans leur législation la règle du remboursement de ses cotisations à la femme qui se marie et cesse son activité. Ainsi, pour être conforme à la législation fédérale, le droit cantonal devra être anticonstitutionnel: il sera contraire à la Constitution fédérale (art. 4, al. 2) et, pour le canton de Vaud, à la Constitution cantonale qui consacre également l'égalité entre hommes et femmes.

Le Tribunal fédéral ne contrôle pas la constitutionnalité des lois fédérales, mais bien celle des lois cantonales. Sera-t-il amené à déclarer anticonstitutionnelle une loi cantonale conforme à la législation fédérale? Joli problème pour les juristes.

EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le Parlement joue les bas de plafond

Pas de doute: toutes les mesures linéaires témoignent d'une grave carence en imagination. Il faut avoir bien peu d'idée pour couper toutes les subventions de 10%, pour augmenter toutes les cotisations d'assurance-maladie dans la même mesure, ou pour plafonner tous les effectifs du personnel du secteur public.

Et pourtant, depuis 1974, sévit le fameux blocage du personnel fédéral. Certes, la Commission de gestion du Conseil national trouve ce terme «imagé, mais impropre et manquant d'égard envers le personnel» et lui préfère donc la locution

«Plafonnement des effectifs du personnel». Mais cette élégance verbale ne change rien au fait, bien réel depuis huit ans: la «gestion centralisée des places» permet — et contraint — de respecter dans chaque département et à la fin de chaque mois le niveau de la moyenne annuelle autorisée par voie budgétaire. Seule souplesse, due aux évidentes variations saisonnières: les PTT et les CFF déterminent leurs effectifs en moyenne annuelle, et non douze fois par an.

Institué par une loi du 4 octobre 1974 demeurée en vigueur jusqu'à fin 1979 et prolongée de fait depuis lors, le système devrait recevoir une nouvelle caution légale, avec une réglementation plus stricte encore. En 1974, on avait voulu supprimer les fiefs des chefs d'office (directeurs), pour fixer le plafond au niveau supérieur, celui du chef de départe-

ment. Et voilà du coup, le chef du Département militaire assuré de garder ses 15 000 fonctionnaires, tandis que le responsable des Transports, des Communications et de l'Energie en restait à ses 400 et quelques collaborateurs d'avant les conceptions globales et autres problèmes énergétiques.

Désormais, si comme prévu la proposition de majorité devait l'emporter devant les Chambres, toute l'administration générale de la Confédération sera placée sous le même plafond. C'est-à-dire que les besoins en personnel supplémentaire pourraient donner lieu non seulement à des mutations entre les unités administratives du même département, mais également à des déplacements de postes entre les départements. On imagine d'ici les séances de troc au sein du Conseil fédéral, où l'emporteront forcément les plus acharnés à s'emparer de

tâches nouvelles ou les plus habiles à «vendre» les responsabilités de leur département. Pour preuve: la manière dont se font en cours d'année les attributions de la vingtaine de postes que le Conseil fédéral se réserve; M. Furgler a toujours une action urgente à mener (Constitution fédérale, aménagement du territoire, réfugiés) pour justifier une rafle intermédiaire au creux de l'été.

Au reste, la seule soupape de sécurité prévue par le législateur est, à part la réduction de tâches existantes (où? où?), tout bonnement la prise de «mesures de rationalisation». S'agissant de travaux administratifs, cette rationalisation passe par le développement du traitement électronique des données. Voilà qui n'échappera pas à IBM, Remington et consorts, toujours à l'affût de contrats avec le secteur public, dont les acheteurs passent, à tort ou à raison, pour des perfectionnistes amateurs de matériels sophistiqués, et assez prudents pour prévoir de solides réserves de capacité... Au total, une mesure linéaire du genre du plafonnement des effectifs témoigne, comme on l'a dit, du manque d'imagination de la part de ses auteurs, mais elle oblige aussi ceux auxquels elle s'applique à faire, eux, un effort d'imagination ou plutôt d'astuce. Pour crever le plafond: la combine. Comme par exemple, la remise d'études à des instituts extérieurs à l'administration, l'engagement d'«experts» temporaires, la multiplication des contrats de droit privé (avec des conditions d'emploi qui n'ont rien à envier à celles du secteur privé le plus dur).

Bref, le plafonnement du personnel, dans l'administration et «a fortiori» aux PTT comme aux CFF, c'est la privatisation sectorielle, la sélection fine des tâches d'après leur rendement, l'habile soustraction des rouages les mieux graissés de l'Etat.

Le tout au nom de la supériorité méthodologique (pas toujours démontrée) du secteur privé et du poujadisme anti-fonctionnaire tellement à la mode en temps de crise. De crise dans ce secteur privé si rentable malgré tout. Cqfd.

CAPITALISATION

Les habitués du palmarès boursier

Quelques changements importants dans le tableau de la capitalisation boursière des vingt-cinq principales entreprises suisses cotées en bourse. «Finanz und Wirtschaft» vient, une fois de plus, de publier ce tableau (n° 97 du 11.12).

Les résultats tiennent compte des cours au 30 novembre. Gains et pertes aboutissent à un solde positif de 6,8 milliards, à opposer à la diminution de 9,5 milliards entre 1980 et 1981. Une certaine stabilité au hit-parade: 19 entreprises mentionnées cette année étaient déjà présentes dans le premier tableau de 1961.

Cette année deux apparitions: Interfood au 12^e rang, conséquence de la fusion avec Jacobs, et

EN BREF

Le vote négatif des bourgeois d'Oberägeri appelés à se prononcer sur la vente de terrain au DMF pour la place d'armes de Rothenturm (page de synthèse remarquable dans le «Tages Anzeiger», 11.12.82) a été précédé d'une intense campagne de presse dans les journaux régionaux. Affrontements très révélateurs. Voyez par exemple ces couples qui, par le biais du forum des lecteurs du «Zuger Nachrichten», s'étonnent, à la veille du vote, de la menace des partisans de la vente qui répètent: «Ou nous disons oui, ou on nous imposera le oui par l'expropriation!» Pas question de céder au chantage, écrivent ces lecteurs: «C'est la démocratie telle qu'on la pratique dans les pays de l'Est, pas ici!» Curieux retournement de l'argumentation: les partisans de l'armée pour une fois du côté du «collectivisme» et consorts...

* * *

Pistes d'actions suisses, mois après mois, au long du très pédagogique calendrier 1983 des Magasins du Monde (Valentin 18, 1004 Lausanne), sur des thèmes aussi différents que la solidarité féminine,

Surveillance, c'est-à-dire la Société Générale de Surveillance, qui occupe le 15^e rang et met en évidence l'importance de ce géant fort peu connu (une raison, peut-être, de s'intéresser à lui; l'UBS l'a déjà fait en publiant à son sujet une note d'information en mars 1982).

Alors que les trois entreprises en tête, UBS, Nestlé et SBS ont conservé leur rang, Hoffroche (chimie) a ravi le 4^e rang au Crédit Suisse.

Les changements significatifs (plus de deux rangs d'écart avec le dernier classement) laissent apparaître une seule progression (Banque Populaire Suisse +4) et six reculs: Oerlikon-Bührle (-4), BBC (-4), Alusuisse (-7), Pargesa Holding (qui a pris la place de Paribas-Suisse et retrouve le rang de cette entreprise il y a deux ans -3), Banca della Svizzera Italiana (-3), Landis & Gyr (-3).

La bourse, reflet des attentes des investisseurs, n'est pas très optimiste dans le secteur industriel.

la santé, le chômage, les étrangers, entre autres. Bonne nouvelle: au «supermarché de l'information», les Magasins du Monde ont détecté des antidotes au travail insuffisant de la presse traditionnelle; nous citons: «Solidaire» de la Déclaration de Berne, «Actualités» du Service d'information tiers monde, «Tout va bien» et «Rebrousse-Poil».

* * *

Saison du ski de compétition, la publicité omniprésente quitte le vert des terrains de football ou des abords des circuits automobiles pour le blanc des fonds plus ou moins neigeux. Il faut donc se réhabituer à ces photos de champions décontractés à l'heure de la victoire, braquant avec un naturel audessus de tout éloge la marque de leurs skis en direction des caméras et des photographes. Dans ce domaine, l'overdose semble inconnue. Saisir un de ces skieurs d'élite sans qu'il parvienne à glisser son mot d'ordre publicitaire deviendrait-il un exploit? Voyez le descendeur de Leysin Silvano Meli, au repos, descente renvoyée à Val-d'Isère, qui réussit encore à poser derrière ses skis pour le photographe Maeder («24 Heures», 13.12.1982).

Pour une stabilisation du taux hypothécaire

Ils vont baisser. Enfin! Les excédents d'épargne révélés par les comptes nationaux, dès 1981, rendaient insoutenable la thèse d'une épargne (du moins globale) insuffisante pour alimenter le marché hypothécaire. En outre, la baisse récente du dollar, qui désormais accroît fortement les risques de change, retient une part des capitaux flottants toujours tentés par les taux d'intérêt étrangers, si nettement supérieurs aux taux indigènes.

La baisse étant acquise, il est intéressant de s'interroger sur les méandres du reflux et sur l'avenir du taux hypothécaire.

Le processus de la baisse a donné le sentiment d'une longue tentative de retardement. Chaque mois gagné a représenté en effet, à l'échelle suisse, quelques beaux millions tout ronds.

QUI FAIT QUOI?

Dans le canton de Vaud, on attendait, paraît-il, la décision de la Banque Cantonale de Zurich. Pourquoi donnerait-elle toujours le ton? Quelques instituts cantonaux ont eu le courage, eux, d'aller de l'avant. Puis, après la décision de Zurich, on a dit à Lausanne qu'il fallait, à l'échelon régional, une décision de la «convention de place». Enfin, aux dernières nouvelles, en ce qui concerne le taux hypothécaire, ce serait, assurait-on, le Crédit Foncier Vaudois qui fixerait la norme...

Flou total. Lors de la dernière hausse, et pour le cheminement inverse, les versions n'étaient pas les mêmes. Vu l'importance des banques cantonales vaudoises, serait-il possible de connaître qui décide (pas nécessairement tout seul, soit) de quoi? Pour la transparence et les responsabilités assumées.

Quant au fond, il faut une fois encore poser la

question du lien entre le taux hypothécaire et l'épargne, au sens étroit du terme, celle du carnet d'épargne.

Même si les taux internationaux baissent, il n'en demeurera pas moins vrai que les épargnants rechercheront désormais des formes de dépôts plus attrayantes (quoique sûres) que le seul carnet. C'est donc le rendement moyen des placements à long terme, huit à dix ans, qui devrait servir de références pour la fixation du taux hypothécaire. Un tel système aurait plusieurs avantages.

L'épargne étroite, celle des carnets, pourrait être plus librement rétribuée à la hausse et à la baisse, compte tenu des circonstances économiques, du rythme de l'inflation, etc., cette rétribution n'ébranlant pas, avec ses répercussions énormes sur l'agriculture et le logement, l'ensemble du marché hypothécaire.

En un mot, l'épargne, celle des carnets, devrait être franchement traitée comme du court terme, à rétribution de bas de gamme variable, sans embrayage automatique sur le taux hypothécaire.

Les banques hypothécaires auraient un avantage évident à pouvoir calculer leurs prêts sur la base d'un taux stable, celui d'un financement à long terme auquel elles recourent d'ailleurs largement. On objectera qu'en cas de baisse possible en dessous de cinq pour cent (par exemple), les emprunteurs, eux, seraient perdants dans une formule stabilisée durablement à 5¼%. Ce n'est pas évident

pour deux raisons: les baisses sont pour les locataires mal rétribués; les propriétaires quant à eux ont un avantage à pouvoir compter sur des plans de financements plutôt que de partir à 4% pour se retrouver un an plus tard à 6%.

En un mot, le taux hypothécaire variable a tous les inconvénients de l'ancien indice des prix: il stimule bien les hausses, et il enclenche mal les baisses.

On objectera aussi que les variations du taux peuvent avoir un effet conjoncturel. Mais cet avantage n'est pas non plus évident.

Le freinage, par le déclenchement de la hausse, est d'une lourdeur considérable et il a des effets inflationnistes; de surcroît, vu sa lenteur, il peut agir à contre-temps.

Quant à la stimulation, elle est faible si une garantie de durée n'est pas liée au taux plus avantageux.

Les considérations sur la stabilisation du taux hypothécaire étaient jugées par les banques démagogiques quand la tendance était à la hausse. Deviendront-elles réalistes, en temps de baisse?

On permettra en tout cas à l'observateur d'être choqué de l'insistance des banques à contester l'indexation des traitements — car, dans ce domaine, elles ont des idées, faciles, sur l'inflation, sur la rigueur, et on en passe — alors qu'elles sont peu loquaces sur la stabilisation du taux hypothécaire! Pour qui s'intéresse à l'inflation, le sujet est pourtant capital.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

L'école et la vie

Je sortais d'une rencontre avec les parents de l'une des classes où j'enseigne, lesquels, justement inquiets par le grand nombre d'échecs au «demi-bulletin», avaient souhaité s'entretenir avec les maîtres de leur fils ou de leur fille...

Constatant que ce que j'avais cru pouvoir annon-

cer (voir DP 649) dès la rentrée de cet automne — à savoir que des adolescents qui se trouvent devoir maîtriser en une semaine (une semaine de cinq jours, qui plus est!) un pensum de 36 heures consacrées à une dizaine de disciplines, dont certaines exigeant au moins une heure de travail à domicile par jour, sont à proprement parler *sacrifiés* — est en train de se produire...

... J'ai feuilleté *L'Ecole vaudoise à la croisée des chemins*, d'Olivier Delacrétaz (Cahiers de la Renaissance vaudoise).

Il faudra y revenir, et d'autres le feront probablement ici-même. Aujourd'hui, je voudrais retenir un premier point:

«L'école doit être courte.

Pour le pédagogue, l'école c'est la vie. Mais pour tous ceux qui se destinent, une fois ou l'autre, à en sortir, l'école est précisément le contraire de la vie (...).

Quelle que soit son organisation, l'école restera toujours un temps de subordination, une période de formation essentiellement passive. Il importe donc absolument que l'école soit courte, aussi courte que possible. C'est au sortir de l'école que j'ai commencé à vivre...» (p. 50.)

Dirai-je que je suis d'un avis diamétralement opposé?

Oui et non.

Oui! Tel élève est fils d'un petit employé; il habite dans un HLM, au-dessus d'un atelier fort bruyant ou d'un garage; et chez lui, c'est tout juste si l'on

trouve un Petit Larousse. Tel autre vit dans une villa; son père est professeur d'Université et la bibliothèque familiale compte des centaines et peut-être des milliers d'ouvrages.

Oui! «C'est au sortir de l'école que j'ai commencé à vivre...»: je le crois volontiers. Sauf erreur, l'auteur exerce un métier d'art, édite à ses heures, préside aux destinées de la Ligue vaudoise. D'autres n'ont pas cette chance (dont je n'insinue nullement qu'elle soit imméritée): la vie, pour eux, c'est le bureau de huit à midi et de deux à six.

Non! Il est bien vrai que d'une certaine manière, moi aussi, je désire que l'école soit courte, ou du moins que le gymnase ne se prolonge pas jusqu'à vingt ans¹. Mais il faut tenir compte de ce que je disais plus haut: au départ, les chances ne sont pas égales. Et pour ma part, si mes parents n'avaient pas eu l'intelligence (et le minimum de moyens financiers) de m'envoyer apprendre l'allemand en

Allemagne, je ne serais sans doute pas parvenu à faire des études.

Mais ici, nous touchons à une autre idée-force de *L'Ecole vaudoise à la croisée des chemins*. Selon l'auteur, derrière la démocratisation des études se cacherait «un mépris profond pour les voies non universitaires». Sans doute. Mais il faut bien voir qu'en moyenne, ces voies non universitaires ouvrent moins de portes et conduisent à des métiers moins bien rétribués. Le jour où le métier de menuisier rapportera autant que celui d'avocat, on peut être assuré que le mépris disparaîtra. Mais ceci est un problème politique, un problème de société — ce n'est pas un problème qu'on puisse résoudre par une réforme ou une contre-réforme scolaire. A ce propos, une anecdote... Mais ce sera pour la prochaine fois!

J. C.

¹ Actuellement, 18 ans pour les voies à deux ans, 19 ans pour les voies à trois ans. Mais nombreux sont ceux qui redoublent.

POINT DE VUE

La baignoire et l'Univers

Très intéressant. Et très simple.

Je n'aime pas beaucoup me laver — ce n'est d'ailleurs pas très bon pour la santé — mais il m'arrive tout de même de prendre un bain dans la demi-baignoire dont nous disposons.

Première opération, donc: se récurer énergiquement mais, attention, sans trop de savon. Je dirais même: peu de savon. Il ne faut pas que ça fasse des bulles. En tout cas, ne jamais utiliser ces cochonneries de liquides moussant pour starlettes: l'expérience deviendrait impossible.

Deuxième opération: obtenir, à la surface de l'eau, une couche homogène mais mince d'un mélange de crasse et de savon. La crasse, quoi qu'on en dise,

est indispensable (certes, il serait possible d'utiliser une quelconque poussière saupoudrée sur l'eau, mais la portée philosophique de l'expérience en serait amoindrie).

Troisième opération: laisser la couche de crasse-savon s'étaler sur une moitié de la baignoire. Ne plus bouger pendant un moment, de façon qu'il n'y ait plus aucun remous.

Commence ensuite la création de l'Univers; ou plutôt: la genèse de ses formes...

Simplement, il s'agit de créer, au fond de la baignoire, des turbulences, des remous qui vont monter en surface. Attention! ne remuer que les orteils! Il faut procéder avec lenteur et douceur, toujours avec le même pied, au même endroit, à un rythme constant et sans bouger le reste du corps. Apparaîtront alors, lentement, dans la couche de crasse-savon de surface, des tourbillons, des volutes, des effilochages.

Apparaîtra alors l'Univers, avec ses nébuleuses, ses galaxies.

Il suffit de bien regarder. On voit tout. Tout. Les mondes qui se font et se défont, les galaxies qui s'aspirent, se déchirent, se mêlent, se détendent, se débloquent, se dissolvent. La baignoire devient cosmos, le baigneur devient Dieu.

En vérité je vous le dis: c'est un spectacle fantastique! C'est une source inépuisable de réflexion. Malheureusement, il se trouve toujours quelqu'un, au bout d'un moment, pour venir brailler quelque chose du genre: «Tu sors de cette baignoire ou quoi? Et tu changeras ta chemise, elle pue... Tu pourrais pas te laver plus souvent?...»

Le mieux est de ne pas répondre. De toute façon l'Univers est définitivement fermé aux gens qui se lavent seulement pour être propres.

Bien le bonjour chez vous.

Gil Stauffer

Quand Chevallaz politise l'armée

Le plan directeur de l'armée pour 1984-1987 destiné au Conseil fédéral a été présenté à la presse début novembre. Il a fait l'objet d'un séminaire à Macolin, auquel participait l'élite de nos «généraux». A première vue pourtant «rien à signaler», RAS! Qu'on en juge.

La situation internationale, ont répété les colonels Kistler (chef de la section Service d'informations) et Zumstein (chef de l'état-major général), est plus sombre que jamais. Mais que faire si les deux superpuissances accélèrent leur course aux armements nucléaires? De quelle utilité la défense militaire qui est nôtre devant les difficultés économiques et sociales croissantes? Quelle réponse l'armée apporte-t-elle à la multiplication des facteurs et des acteurs de crise dans le monde? Aucune bien sûr, si ce n'est de justifier ainsi les demandes de crédits nouveaux annoncées d'ailleurs depuis un certain temps. Allons donc! C'est le scénario de la guerre de Corée et de l'insurrection hongroise qui se répète... D'ailleurs n'avait-il pas permis à l'époque de faire passer de substantielles exigences du DMF?

RAS, car les responsables de la défense militaire se lamentent une fois encore sur le manque de moyens matériels. Ils comparent le poids de notre défense avec celui de certains voisins, mais sans prendre en compte tout ce que notre société civile paie par le système de milices. Ils dressent un tableau désolant des insuffisances et des lacunes d'équipement et d'entraînement, mais pour conclure comme toujours que la dissuasion militaire reste crédible, à condition d'intensifier l'effort.

«Le moins que l'on puisse faire, c'est faire de son mieux», disait déjà notre capitaine à l'école de recrues. Le moins que l'on puisse faire devrait donc être un programme d'équipement de près de six milliards pour les années 84 à 87. Les axes

essentiels de ce programme: une première tranche de 140 chars (l'allemand Léopard 2 contre l'américain M1, on ne sait encore), pour remplacer les P61/68 et les Centurions 55/57, un antichar américain mobile sur Mowag pour prendre la relève du BAT sur jeep, trop léger et trop vieux, une flottille de trois escadres d'hélicoptères de combat (40 unités, à choisir entre les productions américaine, ouest-allemande, française et italienne), une roquette individuelle anti-aérienne (anti-hélicoptère) et l'acquisition de la nouvelle arme individuelle qui doit remplacer le fusil d'assaut. Et bien d'autres choses encore puisque, comme on le voit par l'énumération ci-dessus, chaque arme nouvelle demande d'être accompagnée de son contraire, puisque l'adversaire éventuel utilise les mêmes armes!

RAS non plus par rapport aux grandes décisions antérieures sur les principes. L'engagement des troupes continue de s'inspirer du «message» du Conseil fédéral du 6 juin 1966, donc d'une défense offensive; la politique de l'armée du rapport du 27 juin 1973, donc de se situer dans une perspective d'ensemble, nationale et internationale, autant civile que militaire; enfin, l'adaptation de l'armée aux conditions nouvelles du plan directeur-armée 80, présenté aux Chambres le 27 septembre 1975 et adopté par ces dernières.

LES MOYENS D'UN DÉBAT DE FOND

RAS à signaler sur la tactique de nos «généraux» dans l'information du public. Tonitruants lorsqu'il s'agit de dénoncer tous ceux qui — naïfs, manipulés, mal-intentionnés — affaiblissent notre armée, ils s'esquivent devant des questions délicates. Ainsi les considérations du rapport concernant le service d'ordre et la lutte antiterroriste, pour lesquels des unités pourraient être entraînées et des services mis sur pied. Sur ces terrains ils préfèrent se retrancher derrière le Conseil fédéral. Sans comprendre qu'ils en ont déjà trop dit, ou pas assez.

RAS donc. Et pourtant! Ce rapport pourrait mar-

quer, sinon un tournant, du moins un début de réflexion et le point de départ d'un débat politique vrai, que ne fausserait pas la présence d'experts et d'informations trop inégalement réparties.

D'une part, sur le plan strictement militaire, ce rapport reconnaît implicitement que la première guerre à mener aujourd'hui en Suisse doit l'être contre la bureaucratie militaire et la lourdeur d'une armée qui devient son principal ennemi, parce qu'elle est prête jusqu'au dernier bouton de guêtres. En attirant l'attention sur le raccourcissement des temps d'attaque, donc de réaction et de mobilisation, il s'en prend à un des points sensibles de cette inertie qui cloue aujourd'hui l'armée au sol et dans les bureaux. Mais la mobilité à retrouver ne doit pas être cherchée d'abord, ni exclusivement, dans la mobilité matérielle. Elle est tout autant affaire d'état d'esprit, d'organisation du commandement. Bref de réformes qui ne se mesurent pas obligatoirement en termes financiers. Une considération analogue pourrait être faite pour la réserve mobile d'armée que la Société suisse des officiers a fait figurer, avec raison, dans son catalogue de vœux.

D'autre part le rapport se propose de faire coïncider désormais les périodes de planification des dépenses militaires avec les «lignes directrices» gouvernementales. Ce mode de faire n'a de sens que s'il permet désormais un débat politique de fond, saisi dans la perspective des engagements financiers globaux. Les dernières semaines ont déjà donné un avant-goût des risques et des chances d'un tel débat. Le chef du DMF s'est publiquement désolidarisé de ses collègues dans leur habile manœuvre de réduction équilibrée des dépenses sociales et militaires, en réclamant pour l'armée une priorité, un traitement à part. Est-il tombé ainsi dans un piège qu'il se serait tendu à lui-même? Le parlement, les partis doivent en tout cas se donner maintenant les moyens de mieux maîtriser les problèmes militaires, pour saisir l'occasion que leur offre le DMF par son rapport au Conseil fédéral.